



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES  
15 BIS RUE DELILLE  
06073 NICE CEDEX 01

Direction départementale  
des Finances publiques des Alpes-Maritimes  
Service local du Domaine  
15 bis rue Delille  
06073 NICE CEDEX 01  
Mél. : ddvip06.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Chrystel BRUEL  
Téléphone : 04 92 17 76 31  
Mél. : chrystel.brue@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. : Concession captage d'eau de mer  
Villefranche sur Mer - IMEV - 2020-159-003

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE MARITIME  
POLE DOMAINE PUBLIC ET MILIEUX MARITIMES  
CADAM  
147 BOULEVARD DU MERCANTOUR  
06286 NICE CEDEX 03

NICE, le 04 JAN. 2021

Objet : Retour avis DDFIP dossier de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports pour un captage d'eau de mer destiné à l'Institut de la mer de Villefranche sur Mer.  
Affaire suivie par Frédéric Alazard, dossier n°2020/240

Vous avez bien voulu me soumettre, pour fixation des conditions financières de l'occupation, une demande de concession d'utilisation du domaine public en dehors de ports, déposée par Sorbonne Université pour l'installation d'un émissaire de captage d'eau de mer et d'un émissaire de rejet dans la rade de Villefranche sur Mer.

Rien ne s'oppose, sur un plan strictement domanial, à ce que cette occupation soit accordée à titre gratuit, sur le fondement de l'article L 2125-1 1° du CG3P.

- L'article intitulé « Redevance domaniale » doit être rédigé comme suit :

«La présente concession est accordée à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes publiques ».

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser un exemplaire de la convention de concession signée, accompagné de l'arrêté préfectoral approuvant cette convention.

Par délégation du Directeur Départemental des Finances publiques,

François PLESSIER  
Administrateur des Finances publiques adjoint